

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès

à l'intention des familles,
des proches et des organismes
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de
Clément Ouimet
2017-05321

Dr Jean Brochu

BUREAU DU CORONER		
2017-10-04 Date de l'avis	2017-05321 N° de dossier	
IDENTITÉ		
Clément Prénom à la naissance	Ouimet Nom à la naissance	
1999-03-02 Date de naissance	Masculin Sexe	
Montréal Municipalité de résidence	Québec Province	Canada Pays
Bergeron Nom de la mère	Catherine Prénom de la mère	
Ouimet Nom du père	Alexandre Prénom du père	
DÉCÈS		
2017-10-04 Date du décès		
Déterminé Lieu du décès	Hôpital général Nom du lieu	Montréal Municipalité du décès

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

M. Clément Ouimet a été identifié visuellement par ses proches en cours d'hospitalisation.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Un rapport d'agents du poste 20 et d'un reconstitutionniste du Service de police de la Ville de Montréal indique que le 4 octobre 2017 en avant-midi, Clément Ouimet s'entraînait en vélo sur la Voie Camilien-Houde, la voie d'accès au Parc du Mont-Royal. Vers 10 h 30, alors qu'il descendait en direction est et qu'un véhicule utilitaire sport (VUS) conduit par un touriste le précédait dans la descente, le conducteur de ce véhicule a subitement décidé d'effectuer un virage en U pour retourner vers le sommet du mont Royal. Le cycliste qui arrivait derrière n'a pas eu le temps de freiner et de ralentir sa course de façon significative; il a percuté le VUS au niveau de la portière arrière du côté gauche et a été éjecté de son vélo avant de s'écraser sur la chaussée.

Les secours ont été appelés et une ambulance est arrivée auprès du cycliste étendu sur le sol, portant son casque, à 11 h 10. Le jeune homme a été transporté par le personnel d'Urgences-santé à l'Hôpital général de Montréal où l'ambulance est arrivée à 11 h 31. Le patient présentait alors un score de 3 sur 15 sur l'échelle de Glasgow. Un examen d'imagerie a révélé la présence de saignements intracrâniens et d'œdème cérébral diffus et sévère causant l'effacement des citernes de la base du cerveau, la compression du tronc cérébral et à terme, l'engagement des amygdales cérébelleuses. Les soins actifs ont été cessés en milieu de soirée en raison de l'évidence de l'inutilité de les poursuivre.

Le décès de Clément Ouimet est survenu à 22 h 43.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Comme les lésions qui ont entraîné le décès de Clément Ouimet sont bien documentées dans son dossier de l'Hôpital général de Montréal, aucune expertise additionnelle n'a été ordonnée.

ANALYSE

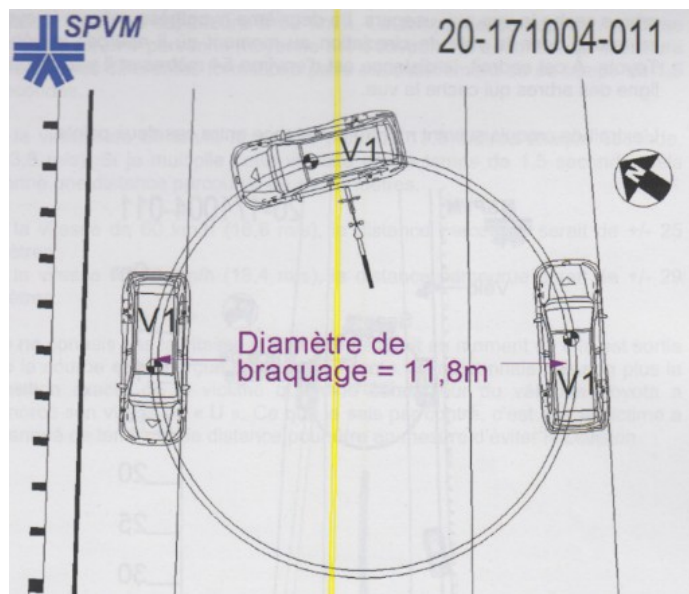
Clément Ouimet s'entraînait à peu près tous les jours sur la Voie Camilien-Houde; il connaissait donc très bien tous les détails du parcours. La Voie Camilien-Houde est une rue à une seule voie de circulation dans les deux directions, chaque voie bordée d'un large accotement asphalté. Dans la courbe la plus prononcée (les segments droits de la route formant entre eux un angle de plus de 130°), située à environ 200 mètres de la sortie du belvédère du mont Royal, les deux voies de circulation sont séparées par un muret de béton.



Vue aérienne de la courbe très prononcée. La route est en descente vers le coin supérieur droit.

À la sortie de cette courbe, lorsque le muret de béton s'interrompt et que les deux voies de circulation ne sont plus séparées que par deux lignes jaunes continues, le conducteur du VUS a dirigé son véhicule vers l'accotement, pour se donner l'espace nécessaire pour effectuer son virage en U, étant donné le large rayon de braquage du véhicule impliqué, un VUS de marque Toyota, modèle Highlander.

Le cycliste a probablement pensé que le véhicule allait s'immobiliser sur l'accotement, bien qu'il soit clairement indiqué qu'il est interdit d'y stationner, et il a dirigé son vélo quelque peu vers la gauche de la voie de circulation, probablement en pensant qu'il devait dépasser le VUS par sa gauche. On ignore si le conducteur du VUS a actionné son clignotant pour indiquer son intention ou s'il a vu le cycliste arriver derrière lui.



La manœuvre du VUS a probablement surpris le cycliste dont la roue arrière n'a laissé sur l'asphalte qu'une marque de freinage de moins d'un mètre. Le cycliste a heurté la portière arrière gauche du VUS et a été éjecté un peu plus loin sur la chaussée. Le vélo, lourdement endommagé, a été déplacé par les premiers intervenants pour pouvoir apporter les premiers soins à Clément Ouimet. Le site de la collision est indiqué sur la photo ci-après.



L'intensité du débat public auquel on assiste depuis les jours qui ont suivi le décès de Clément Ouimet témoigne du fait que la solution la plus adéquate pour assurer la sécurité des cyclistes et piétons qui fréquentent le Parc du Mont-Royal n'est pas facile à trouver. Le rapport de police indiquait d'ailleurs que trois collisions avec blessés entre des véhicules et des vélos ont été répertoriées au même endroit depuis 2015.

Le débat porte essentiellement sur deux points : la possibilité pour les conducteurs de véhicules automobiles de faire des virages en U malgré l'interdiction de le faire et l'utilisation de la Voie Camilien-Houde (et du chemin Remembrance) comme voie de transit pour les véhicules traversant le Parc du Mont-Royal de l'ouest vers l'est et vice versa.

Le belvédère – à l'origine un stationnement pour les voitures – offre une magnifique vue sur la Ville de Montréal. Son aménagement fait toutefois en sorte que les automobilistes ne trouvent pas de moyen facile ni d'endroit rapproché permettant de changer de direction à proximité du belvédère pour y accéder ou s'en retourner. Il est plus simple et rapide d'effectuer un virage en U sur la Voie Camilien-Houde.

Le belvédère a en effet été aménagé pour permettre uniquement aux véhicules arrivant de l'ouest d'y accéder et à la sortie, à l'autre bout du belvédère, il est permis de se diriger uniquement vers la droite, en direction est. Il est difficile d'accéder en voiture au stationnement du belvédère en provenant de l'est. Pour le faire, il faut aller plus loin vers l'ouest et revenir sur ses pas, mais il n'y a aucun endroit prévu pour permettre à un véhicule se dirigeant vers l'ouest de revenir vers l'est au moyen d'une manœuvre sécuritaire.

De la même manière, il est impossible pour un véhicule arrivant de l'ouest de s'en retourner dans cette direction après un arrêt au belvédère autrement qu'en effectuant un virage en U.

Y aurait-il lieu de réaménager l'accès au belvédère? Faudrait-il que le belvédère ne soit accessible qu'aux piétons et cyclistes et que les occupants de véhicules motorisés stationnent leur véhicule ailleurs ou doivent s'y prendre autrement pour y accéder?

En d'autres termes, faut-il encore permettre l'accès du belvédère aux véhicules et si la réponse à cette question est positive, comment trouver une façon d'en permettre l'accès et la sortie depuis et en direction autant de l'ouest que de l'est?

Par contre, si la décision de l'Administration municipale est de ne plus permettre l'accès au belvédère qu'aux seuls piétons et cyclistes, il faudra repenser tout l'aménagement des lieux ou envisager d'autres solutions, par exemple, l'utilisation de navettes pour le transport des visiteurs au Parc du Mont-Royal.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet-pilote, la circulation automobile sera interdite au sommet du mont Royal pour une durée de cinq mois, sur un segment de 550 mètres, sauf pour certains types de véhicules. Il sera alors impossible de traverser le Parc du Mont-Royal et de l'utiliser comme voie de transit.

En parallèle, l'Office de consultation publique de Montréal tiendra des consultations auprès de la population et sera invitée à formuler des recommandations à la Ville de Montréal pour le futur.

Il faut souhaiter que les meilleures mesures soient prises pour assurer la sécurité des personnes les plus vulnérables dans les rues, autant dans le Parc du Mont-Royal que dans le reste de l'Île de Montréal.

CONCLUSION

Clément Ouimet est décédé des suites d'un traumatisme craniocérébral secondaire à un accident de la circulation.

Il s'agit d'un décès accidentel.

RECOMMANDATION

Je recommande à **la Ville de Montréal** de mettre en place les mesures les plus appropriées pour assurer la sécurité des utilisateurs vulnérables des voies de circulation du Parc du Mont-Royal.

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Shefford, ce 28 mai 2018.



Dr Jean E. Brochu, coroner